

**Congrès des Parcs naturels régionaux de France**  
**Discours de clôture du Président Joseph**

**Voiron**  
**2 octobre 2009**

Madame la Ministre chargée de l'Ecologie  
Monsieur le Préfet  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires  
Monsieur le Président du Conseil régional de Rhône Alpes  
Messieurs les Présidents des Conseils généraux de l'Isère et de la Savoie  
Monsieur le Maire de Voiron  
Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, généraux et municipaux  
Chers amis Présidentes et Présidents des Parcs naturels régionaux  
Chers amis du Conseil d'Orientation et de Prospective – le CORP-  
Chers Directrices et Directeurs, agents des Parcs,  
Chers amis et partenaires des Parcs,

**-1) Remerciements-**

Merci beaucoup, Madame la Ministre, de votre venue au Congrès des Parcs naturels régionaux. Vous honorez notre congrès et nous vous sommes très reconnaissants de l'attention que vous voulez bien porter au réseau des Parcs.

Votre engagement dans l'action ministérielle que vous conduisez est un signe fort du regard que vous portez sur les Parcs. Votre participation aujourd'hui à cette journée est un encouragement à multiplier nos efforts en faveur de l'environnement, de la protection de nos patrimoines et du développement économique et social de nos territoires.

Merci beaucoup, Monsieur le Président du Conseil régional de Rhône Alpes, cher Jean-Jack, de vos propos chaleureux et stimulants à l'égard des Parcs naturels régionaux. L'appui que vous apportez auprès des Parcs de votre Région témoigne de votre conviction dans leur action. Cet appui est regardé avec intérêt, sinon avec envie..., par l'ensemble du réseau. Tout comme votre politique régionale en faveur de l'environnement et du développement des territoires ruraux.

Je tiens à vous remercier tout particulièrement du soutien que vous apportez à l'organisation de ce Congrès. Sa tenue et son succès vous doivent beaucoup. Je vous sais gré ici de votre appui, déterminant.

Éliane Giraud, Présidente du Parc de Chartreuse et Conseillère à vos côtés en charge de l'agriculture, du développement rural et des Parcs naturels régionaux, et Vice Présidente active de notre Fédération, y est pour quelque chose, je le sais.

Le réseau des 6 Parcs de Rhône-Alpes, (et bientôt 7 avec celui des Baronnies) que vous animez avec un grand dynamisme, a beaucoup contribué au succès de ce Congrès. Son action est le fruit de l'impulsion que votre assemblée lui apporte. C'est pour nous un bel exemple.

Je veux remercier également, sincèrement, Monsieur André Vallini, président du Conseil général de l'Isère et Monsieur Hervé Gaymard, président du Conseil général de la Savoie, pour leurs propos très ouverts et encourageants à l'égard des Parcs naturels régionaux.

Vos deux départements apportent un appui important à l'action des Parcs. Je leur suis très reconnaissant du concours qu'ils ont apporté pour la tenue de ce Congrès. Merci.

Régions et Départements sont, au plan national, et plus encore ici, des partenaires essentiels de la vie des Parcs. Au nom du réseau des Parcs naturels régionaux, qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.

## **-2) Accueil -**

Je tiens enfin à vous remercier tous de votre participation, très active, à cette manifestation. C'est pour nous, « gens des Parcs » si j'ose dire, un moment fort, essentiel à la vie de notre réseau, par l'échange et l'enrichissement qui s'y font. Ce congrès en a été la preuve éclatante et j'en suis particulièrement heureux.

Je veux saluer tout particulièrement nos Parcs de l'Outre mer de Guyane et de Martinique.

Merci aussi à nos amis venus de l'étranger. 9 pays sont ici représentés, de l'Uruguay à la Belgique, de Madagascar à la Norvège, de l'Amérique du Nord à la Suisse, en passant par l'Espagne, le Maroc et l'Italie. On peut les applaudir.

## **-3) Disparitions -**

Avant de poursuivre, permettez-moi d'évoquer deux événements récents qui nous ont beaucoup affectés. Le décès de Gérard Jouve, ancien président du Parc de Camargue, créateur et président du Parc des Alpilles, très engagé dans la vie politique tant locale que nationale. C'était une personne d'une grande humanité, rassembleur, convivial et très généreux. Et le décès d'Emmanuel Lopez mi-septembre. Directeur du Conservatoire du Littoral, il avait dirigé le Parc national de Port Cros. Sa compétence et sa gentillesse ont marqué tous ceux qui l'ont connu. Tous deux étaient de grands militants.

## **-4) La place des Parcs dans le dispositif institutionnel -**

Madame la Ministre, vous connaissez la place très particulière qu'occupent les Parcs naturels régionaux dans le paysage institutionnel. Ce sont des syndicats mixtes en charge de missions de protection **et** de développement de territoires fragiles. La juste conjugaison de l'environnement et l'économie constitue leur ligne d'actions.

Les Parcs sont nés dans les années 60, avec le mouvement des grands projets de territoires qu'ont été les métropoles d'équilibre, l'aménagement du littoral, le développement des massifs, les sociétés d'aménagement...

-a) PNR, chef de file-

Territoires pilotes dans la préservation du patrimoine rural, de la biodiversité et du développement durable, les Parcs interviennent à l'échelle d'un espace cohérent et homogène couvrant plusieurs communautés de communes. Leurs projets, en s'appuyant sur les compétences des collectivités territoriales, font l'originalité de leur mission. Enfin, l'adhésion volontaire tous les 12 ans de chaque collectivité à la charte du Parc leur donne une légitimité et une force toutes particulières, voire exceptionnelles.

Les Parcs naturels régionaux sont ainsi un peu à part dans le dispositif institutionnel territorial.

Je m'explique

- d'abord, ils rassemblent tous les niveaux de collectivités, le monde socioprofessionnel, les associations, les citoyens, et beaucoup d'autres acteurs. Tous les jours, sur ces territoires, nous expérimentons une gouvernance particulière et originale, nous créons des synergies entre les acteurs, nous recherchons des solutions de proximité aux enjeux qui se posent, nous sommes catalyseurs d'actions de développement. Nous optimisons les valeurs traditionnelles comme les circuits courts en agriculture ou la valorisation des produits artisanaux, mais nous nous impliquons aussi dans la création d'emplois verts, les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, un nouveau mode de tourisme durable, toutes activités non délocalisables, mais transférables aux autres et dans les deux sens. Le marché aux innovations, présenté à l'occasion de ce Congrès a montré cette richesse.

Tous ces éléments nous permettent peut-être de résister un peu mieux qu'ailleurs à la crise économique, sociale et actuelle.

- Ensuite, les Parcs sont des précurseurs dans ce développement durable, qui ne fait que commencer à l'échelle mondiale. Ils sont aujourd'hui la première infrastructure écologique territoriale de France. Mais aussi le premier opérateur Natura 2000, permettant ainsi à la France de respecter ses engagements européens. Les Parcs ont montré leur capacité à se mobiliser pour répondre à l'appel à projet que Jean-Louis Borloo a lancé lors du 40<sup>e</sup> anniversaire des Parcs en 2007 sur les thèmes innovants de la trame écologique, des paysages périurbains et du changement climatique.
- Enfin, les Parcs mettent en œuvre les politiques nationales. Le Grenelle de l'environnement en est l'illustration la plus récente avec, par exemple, la préparation des trames vertes et trames bleues. Ils ont engagé depuis longtemps des réflexions sur les corridors écologiques. Ce n'est pas par hasard que le Comité Opérationnel Trame verte et bleue du Grenelle – le COMOP- est présidé par un président de Parc, le sénateur Paul Raoult,

vice-président de la Fédération, président du Parc de l'Avesnois et dont l'un des animateurs est Didier Olivry, directeur du Parc de Camargue.

C'est cette formule sans doute unique d'ensemblier et d'innovateurs qui fait des Parcs naturels régionaux, après plus de quarante ans d'existence, un succès incontestable. Les nombreux projets de Parcs en témoignent. Le dernier-né, celui des Pyrénées ariégeoises, le 46<sup>e</sup>, était attendu depuis longtemps.

Les compétences qu'ils ont ainsi acquises, devenues référence pour de nombreuses collectivités, conduisent les Parcs à revendiquer à ce que cette place soit affirmée et leur soit officiellement donnée. Ils veulent être **chef de file** en matière de préservation et de gestion du patrimoine et de développement économique et social durable sur leur territoire. Ils demandent que ce rôle soit inscrit dans les textes.

-b) « Texte fondateur » -

- Les Parcs naturels régionaux tiennent également à continuer à être issus de la compétence partagée de l'Etat et de la Région. La Région a l'initiative, pilote la procédure, propose le territoire au classement par l'Etat, est le partenaire majeur du Parc et apporte un concours financier essentiel. L'Etat décide du classement, donne l'accès à la marque Parc et est engagé dans la mise en œuvre de la charte du Parc et de son évaluation.
- Les Parcs, dans le domaine de l'environnement et du développement durable, mettent en cohérence et coordonnent l'action de chaque acteur sur leur territoire : Etat, Régions, Départements, intercommunalités, communes, je l'ai dit. Cette coordination s'accomplit dans l'adoption de la charte qui précise l'engagement de chacun d'eux.
- Ces dispositions originales ont fait leurs preuves : le rôle missionnaire des Parcs, j'y reviens car il est le cœur de notre métier, est parfaitement soutenu et promu
  - par cette compétence partagée entre l'Etat et la Région
  - et par cette coordination entre les acteurs.

C'est une force, c'est un atout, que les Parcs veulent garder.

- Or, depuis la naissance des Parcs en 1967, le contexte institutionnel territorial a, entre temps, considérablement évolué ; les Pays, les communautés de communes et d'agglomérations, ... sont de nouveaux partenaires. Les compétences de ces partenaires croisent maintenant celles des Parcs et deviennent parfois concurrentes. Des Pays pourraient porter des SCOT, me disait le Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, lors de

notre rencontre récente. Or, la loi donne aux syndicats mixtes des Parcs, le portage des SCOT. Il faut favoriser la mise en œuvre de cette disposition et surtout éviter d'avoir des chevauchements inutiles et compliqués.

Les Parcs naturels régionaux ont pris pleinement conscience de ce qu'ils représentent. A force d'être des « enfants sages », des « bons élèves », ils peuvent finir par se banaliser ou disparaître dans le paysage institutionnel.

De plus aujourd'hui, les différents rapports et missions parlementaires, et maintenant le projet de loi relatif aux collectivités territoriales, proposent une évolution substantielle de l'organisation décentralisée du pays. Cette évolution impactera nécessairement les Parcs, leur mode de faire multi-partenarial s'appuyant sur les compétences, leur fonctionnement et leurs ressources. S'il en est peu question dans les textes connus aujourd'hui, les syndicats mixtes sont concernés: priorité est en effet donnée à la coopération intercommunale à fiscalité propre. Il est envisagé la suppression de la clause de compétence générale des collectivités.

**Dans cette recomposition du territoire, quel est l'avenir de nos syndicats mixtes ?**

**Pour quelles missions ? pour quel projet ?**

**Quel est l'avenir de nos financements ?**

**Quel est notre avenir ?**

Par ailleurs, et c'est un paradoxe, leur inquiétude sur l'avenir du dispositif institutionnel est rendue plus aiguë encore du fait du nombre de Parcs naturels régionaux en projet :

- 9 projets sont en cours
- 7 sont en étude de faisabilité
- 6 nouveaux Parcs sont prêts à être créés d'ici 2012

Et chaque élection régionale suscite de nouveaux projets.

Si bien que de 46 Parcs aujourd'hui, nous pourrions peut-être arriver à 65 d'ici 2020. De 13% du territoire couverts, nous passerions à 20%. Nous ne craignons pas cette augmentation car nos critères de labellisation sont précis.

Mais quelle sera la place du réseau dans le dispositif institutionnel ?

Qui assurera sa pérennité financière ?

Enfin, il faut le dire, les agents des Parcs et nos directeurs sont des militants. Le statut lié à leurs fonctions aussi diversifiées et un peu à part dans les emplois publics, mérite d'être examiné pour lui donner davantage d'avenir et de reconnaissance.

**Pour toutes ces raisons, Madame la Ministre, il est urgent qu'un texte spécifique soit mis en chantier pour disposer d'un nouveau cadre reconnu qui confère aux Parcs naturels régionaux leur mission d'« utilité publique ».**

Je vous sollicite officiellement aujourd'hui pour que ce chantier démarre rapidement.

#### **-5) - Grand Paris-**

Un autre sujet nourrit l'inquiétude sur nos chartes : le projet de loi sur le Grand Paris. Il prévoit des projets de « territoires stratégiques » qui s'imposeraient aux textes actuels d'aménagement. Un décret en définirait les orientations générales de développement et d'aménagement, qui emporteraient « approbation » des dispositions des SCOT, des schémas de secteurs des PLU et des cartes communales.

Le décret délimitant le périmètre de projets territoriaux stratégiques pourrait ainsi modifier les chartes des Parcs selon l'avant-projet de loi.

Même si les chartes ne sont pas remises en cause « dans leur économie générale » comme le dit le texte, de telles dispositions iraient à l'encontre des chartes en en modifiant le contenu même. Le processus de concertation complexe et précis de leur préparation prend en compte l'ensemble des éléments du territoire : protection de l'environnement, aménagement, développement économique et social. Les chartes soumises à l'enquête publique sont validées par les collectivités et agréées par l'Etat. Les périmètres des Parcs sont en eux-mêmes des Territoires stratégiques.

La situation que créerait cette loi serait incompatible avec les dispositions existantes. Nous ne comprendrions pas qu'un texte remette en cause la portée des chartes existantes, en particulier par rapport aux documents d'urbanisme. Nous nous opposerons vigoureusement à ce texte, et avec d'autant plus de force que son application pourrait, à terme, dépasser le seul Grand Paris et concerner d'autres métropoles.

#### **-6) Paysages –**

D'autres sujets encore nous préoccupent : notamment le schéma minier en Guyane, mais aussi la préservation des paysages naturels, bien sûr. L'implantation sans concertation d'antennes-relais de téléphonie mobile, d'éoliennes et d'équipements photovoltaïques et de micro hydrauliques est cause de bien de litiges. Aujourd'hui, ces implantations sont trop souvent conduites sans consultation, alors que les chartes des Parcs précisent les objectifs paysagers conférés à leur territoire.

C'est pourquoi nous sollicitons du gouvernement la mise en place dans chaque département d'une instance de concertation pour l'implantation de ces équipements.

Cette instance, consultée obligatoirement pour tout projet, pourrait être placée sous l'autorité du Préfet.

Au-delà de cette requête, il faut répondre à une qualité paysagère de nos territoires de plus en plus revendiquée par leurs usagers. Pour cela, et en regard du succès des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les OPAH, des opérations programmées d'amélioration des paysages, des OPAP pourraient être lancées.

Un appel à projet pourrait initier cette démarche, dans laquelle les Parcs naturels régionaux seraient, à coup sûr, fer de lance.

## **-7) Biodiversité -**

Madame la Ministre,

Action majeure des Parcs ; le maintien de la biodiversité.

Au-delà de la préservation de la faune et de la flore et des recherches qui lui sont liées, les Parcs constituent, avec les corridors écologiques - les trames vertes et bleues -, une solide armature pour le territoire national.

Un amendement proposé par la Fédération au projet de loi Grenelle II et porté par Paul Raoult, est examiné par le Sénat à ce propos. Il s'agit de créer un dispositif expérimental et incitatif de dérogations réglementaires et fiscales, qui encouragerait la création de trames vertes et bleues, de zones d'innovation environnementale.

D'autres amendements seront apportés par notre premier Vice-Président, le député Yves Vandewalle, à l'occasion du prochain examen du projet de loi par l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, les Parcs naturels régionaux agissent au quotidien pour que la biodiversité soit préservée sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la biodiversité domestique à travers les races et variétés anciennes ou de la biodiversité sauvage, animale ou végétale, "ordinaire" ou remarquable.

Les Parcs seront en première ligne pour faire de **"2010, l'année mondiale de la biodiversité"**, une occasion unique de sensibilisation de tous les publics sur le sujet. Ce sera pour nous l'année des Parcs : le réseau s'y investira pour que la France en soit un acteur majeur.

## **-8) International -**

Enfin, le concept original et unique en Europe des Parcs naturels régionaux s'exporte de plus en plus à l'étranger, comme en atteste la présence de nos délégations étrangères venues nous visiter. Il faut rappeler que le réseau des Parcs intervient actuellement dans plusieurs programmes, notamment :

- la coordination du programme Mosaïques d'Aires Protégées au Brésil
- la mise en place du Système National des Aires Protégées Uruguayen, qui nous donne un échange profitable avec nos amis ici présents
- notre collaboration avec le Maroc
- la réalisation de travaux sur la coopération décentralisée avec l'Agence Française de Développement
- la participation à Europarc, réseau des aires protégées d'Europe, au Conseil d'Administration duquel le Président du Parc de la Montagne de Reims, Dominique Lévêque, vient d'être élu

Les questions de développement durable intéressent beaucoup de pays. La démarche « PNR » est la seule à concerner des espaces naturels protégés **habités**, c'est-à-dire à la fois lieux de vie et territoires préservés. Cette démarche est l'objet de sollicitations de plus en plus nombreuses de la part des partenaires. Elle contribue au rayonnement de la France à l'étranger.

La Fédération et les Parcs tentent d'y répondre, mais pas assez et plus pour très longtemps en l'absence de moyens : notre réseau n'est pas dotée du financement nécessaire à ces missions pourtant très demandées et attendues.

## -9) Conclusion -

Madame la Ministre, chers Présidents, et chers amis, voilà un aperçu de ce qui mobilise aujourd'hui le réseau des Parcs naturels régionaux, avec nos incertitudes, nos doutes et nos angoisses.

Après leur 40<sup>e</sup> anniversaire à Fontevraud en 2007, où le bilan dressé était très positif, le Congrès du Parc de Chartreuse aujourd'hui s'est voulu réflexif et prospectif. L'évolution profonde, passée et en préparation, de nos institutions territoriales appelle celle de nos Parcs : leurs missions, leurs statuts et leurs moyens doivent être **adaptés** au dispositif législatif et renforcés.

Les Parcs ne sont pas dans une tour d'ivoire, ils ne sont pas sur la défensive, ils sont prêts pour un nouveau départ.

Cette évolution est nécessaire et urgente.

Je vous remercie ici, Madame la Ministre, de votre implication pour répondre à cette attente. Vous savez l'attention que porte le réseau des Parcs à cette adaptation urgente et nécessaire.

Nous comptons sur vous.

Pour terminer, je voudrais remercier très vivement et très sincèrement Eliane Giraud, Gérard Hanus et l'équipe du Parc de Chartreuse et Marc Gastambide et l'équipe de la Fédération, et tous nos partenaires, pour le travail qu'ils ont accompli pour ce Congrès. Je salue l'effort toujours énergique et jamais compté, qu'ils ont apporté pour la réussite de ce congrès. Ils ont ma gratitude. Le succès est là et je les en félicite très chaleureusement.

Merci, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Présidents et chers amis, de votre écoute.